



## Réunion du CA du lundi 14 mars 2011 à 18 h 30 :

**Présents :** Martine VACHIER, Jacques PETIT, Marie FAVE, Anne HENOU, Frank MONMAGNON, Arlette PUBILIER, Sylvie MONMAGNON, Marie-Thérèse SILVENT-MURRICAUD, Sandra GUINET, Nelly COUEDIC, Claude REVERCHON.

**De passage :** Jean-Jacques VACHIER, Laurent COLIN.

### 1) Infos suite à liquidation LMDA : payes et photocopies

#### **Le point sur le transfert des payes de LMDA vers DPSA :**

Suite à la liquidation de la Maison des associations, des contacts ont été pris avec deux prestataires pour le suivi des salariés (contrats, fiches de paye, avenants, ...) :

- la société SOFIDEC (cabinet d'expert comptable)
- DPSA : Drôme Profession Sport Animation

Le choix a été fait, par Martine, Jacques et Arlette, de DPSA, qui est une association soutenue par le Conseil Général de la Drôme et la Direction jeunesse et sport, car elle correspond beaucoup mieux à nos attentes en terme d'aide, de conseils administratifs et juridiques, de formation de bénévoles, ..., et de prix.

Nous paierons 40 € à l'année, plus 13 € par salarié et par mois, mais nous avons une réduction étant donné que nous avons 10 salariés. Tout en sachant que la Mairie nous remboursera la quasi-totalité des frais engagés.

DPSA organise aussi des formations sur la gestion, le budget, l'organisation d'une AG, ...

Donc tout ce qui peut intéresser une association.

Suite à l'examen de nos fiches de paye actuelles, DPSA nous indique qu'il faudra profiter de ce changement pour :

- Prendre un code APE correspondant à l'activité réelle de notre association (le code actuel correspondait à une association sportive). Cela nous coûtera un peu plus cher (à nous et nos employés : pour ceux-ci, nous les prendrons en charge dans un premier temps) mais la couverture sera différente. Cela nous coûtera environ 630 € annuels.
- Reprendre le nombre d'heures facturées par nos animateurs : il faut facturer plus d'heure (il faut prendre en compte les heures de préparation) mais payer moins cher chaque heure (taux horaire trop élevé actuellement). Le résultat sera à peu près identique pour les animateurs, mais nous serons dans la légalité.

Il faudra informer nos animateurs de ces changements.

**Photocopies :** Dans un premier temps, nous avons un contact à la Mairie pour en faire dans cette structure.

Par la suite, nous devrions pouvoir en faire à la MPT Jean Moulin.

**Courrier** : Le courrier qui arrivait à LMDA continue d'arriver là-bas ..... et s'y entasse. Il faut voir comment récupérer le nôtre (si nous en avons).

Questions sur courrier et photocopies à poser à M. Schwartzmann et M. De Boisgelin (Directeur de Cabinet du Maire), et les informer du choix de DPSA (Martine).

## **2) Point financier intermédiaire, pour nous permettre de dimensionner les dépenses du Gala.**

A ce jour, le trésorier estime qu'il restera environ 1000 Euros à la fin de l'exercice avec un budget prévisionnel de 2400 Euros pour le Gala (soit 200 Euros de plus que l'an passé).

Il faut toutefois encore intégrer les nouveautés citées au paragraphe 1 et les frais médicaux (voir paragraphe 8).

Il devrait donc rester encore environ 500 Euros.

## **3) Préparation gala :**

### **\* Montant budget pour chaque animatrice**

L'année dernière, les sommes allouées ont été suivantes : Anne Laure et Régine : 100 Euros, Josette 50, Chantal 40 et Vincent 50.

Cette année Anne Laure a plus de cours et Régine moins, on ne peut pas reprendre la même répartition. De plus, ce qui compte n'est pas le nombre d'élèves en cours mais le nombre de participants au gala.

Il vaut donc mieux calculer la somme allouée par participant au gala, afin de faire la répartition entre les animateurs, sachant que le budget global passera de 340 à 400 Euros.

### **\* Notre entrée :**

Talons hauts, robes longues et nœuds papillons.

Flashes de photographes.

Prix de la réalisation attribué à « MPT Chony ».

Distribution du « Chony d'or » : On rentre tous. Martine reçoit le « Chony d'or »

### **\* Le décor :** Escalier (plan incliné), tapis rouge

### **\* Le matériel nécessaire :**

**Vidéo projecteur** : Jacques a fait faire un estimatif global (il faut un matériel produisant 5000 lumens qui se loue 250 Euros par jour + Ecran 80 Euros + installation : 150 Euros) mais il serait peut être possible de récupérer un écran (4 x 6 m) de la mairie .... Ou d'acheter du matériel par nous même ? (1500 Euros pour un projecteur de ce type) .....

Cela fait cher pour l'usage que l'on veut en faire.

En conclusion : si on en trouve un gratuit : OK, si non : on s'en passe.

**\* Répétition** : on pourrait faire en deux parties, soit deux lundis, un pour répéter et l'autre pour faire le filage (voir si c'est possible avec le théâtre Le Rhône), pour éviter d'avoir une fin d'après-midi et une soirée relativement longues.

**\* DVD** : Marie regarde avec Pauline (la fille à Régine) pour voir si elle peut encore nous faire les DVD cette année, et à quelles conditions (faire faire un devis ou un écrit pour cela).

\* **Affiche** : Nelly a commencé un projet qu'elle envisage de réaliser principalement en noir et blanc (camera, pellicule, clap, ...) . Elle nous proposera prochainement ce projet.

\* **Idée** : Le gala aura lieu le jour de la St Gilbert. On pourrait proposer que l'entrée soit gratuite pour les Gilbert et qu'ils reçoivent une bise de la présidente.

#### **4) Suite de la première réunion « Comité de quartier »**

La première réunion s'est bien passée.

Les gens ont globalement envie d'investir l'espace en friche de La Cartoucherie.

Il faut discuter des points à faire avancer en priorité.

Prochaine réunion le 28 mars à 18 h 30. Ce sera la dernière réunion avec Evelyne Grau (elle quitte sa fonction à la fin du mois, du fait du retour de Laurence Rey qu'elle remplaçait).

A discuter lors de cette réunion : ce comité doit-il être une commission de la MPT ou une association à part entière.

#### **5) Présences pour "Lisons et goûtons"**

Sandra assure la lecture ce week-end (à 15 h samedi). Une affiche sera mise à l'école.

Pour le 16 avril, Anne fera la prestation.

#### **6) Organisation "Les apiculteurs de Chony"**

Ce sera le 16 avril à 20 h . Frank fait une affiche.

Il proposera une dégustation de miel.

#### **7) Premiers résultats de l'enquête par questionnaire**

54 réponses sont arrivées pour l'instant. La danse de société est sur-représentée, d'autres activités sont presque absentes.

Martine a fait le dépouillement des formulaires. Parmi les réponses, on peut noter :

- Ceux qui ont répondu sont globalement satisfaits de la MPT.
- La taille du parking est jugée trop petite.
- Le média de communication le plus adapté est le mail
- Il faudrait utiliser les terrains de pétanque.
- De nombreuses personnes sont prêtes à aider à l'organisation.
- Des soirées dansantes plus fréquentes sont souhaitées à la MPT.

#### **8) Divers**

- **Visite médicale** : Il faut en faire passer à nos animateurs (c'est obligatoire). Les heures passées sont à compter (et à payer) en heure de travail.

**- Demande d'Anne-Laure :**

*« Mon cours ADO du lundi va poser problème dans le sens ou de nombreuses élèves rentrent en seconde et vont donc changer d'établissement.*

*Je propose de le mettre le mercredi à 13H jusqu'à 14H30. La grande salle est dispo et un cours d'1H30 me semble plus adapté pour le niveau ado.*

*Du coup je changerai qq cours:*

*- LUNDI - éveil 16H45 - jazz 10/12 17H30 - classique 18H30*

*- MERCREDI - initiation 9H15 - jazz 8/10 10H15 - jazz 8/10 11H15 - ado 13H »*

**Remarques du CA :**

- Une autre demande de parents (mais non exprimée à Anne-Laure) : débiter le cours d'éveil à 17 h le lundi au lieu de 16 h 45 (car l'école termine cette année à 16 h 30 au lieu de 16 h 20 les autres années). Cela implique un changement pour Régine à savoir supprimer la pause d'1/4 d'heure entre ses deux cours car il n'est pas possible de repousser l'heure du cours d'ado (finit à 21 h 45, ce qui est déjà tard pour des ados).

Lui demander si c'est possible.

- Est-on sûr qu'il y ait encore deux cours de jazz 8/10 ? Suivant leur âge, certaines des élèves devraient passer en 10/12.

On pourrait éventuellement supprimer un cours Jazz 8 10 du mercredi (si des élèves passent en jazz 10 12) et passer l'éveil au mercredi.

Avancer un peu plus sur ces remarques et donner ensuite une réponse à Anne-Laure assez rapide car cela a des incidences pour elle sur son travail à St Marcellin.

**- Demande de la Mairie pour que l'on participe à la fête des jeux le 28 mai, pour aider aux différents stands.**

Jacques et Frank se proposent à minima.

**- Un point sur l'atelier de composition florale.**

Les personnes pressenties pour réaliser cette activité ont déménagé et ne peuvent donc pas l'assurer. Devant la difficulté de retrouver quelqu'un d'autre et la faible demande des adhérents, l'activité n'est pas maintenue.

**- Tarif de location de la salle :** actuellement 11 € de l'heure.

Peut-être qu'il faudrait revoir nos tarifs (qui peuvent être dissuasifs et pas forcément justifiés pour les locations de longue durée) : par exemple proposition d'appliquer des tarifs différents (pour 1 h ou 2 h, pour 1/2 journée, pour la journée, pour le week-end).

Jacques recalcule le coût réel (structure, chauffage, électricité, ...) et nous en discuterons avec les éléments financiers.

*Décision prise par le bureau suite à cette réunion : 11 € de l'heure - 20 € pour 3 h ou matinée et 60 € la journée.*

**- Animation Cuisine :**

La femme de Ricardo a une formation en cuisine. Vu ses origines, elle serait d'accord (et compétente) pour organiser une animation « Cuisine Cubaine ». On pourrait peut-être faire cette animation en nous regroupant avec LA MPT de l'Armailler ? Martine pose la question.